

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2019

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Affectation du résultat budgétaire de 2018**

Rapporteur : Isabelle Drancy

L'exécution du budget de la commune pour 2018 a donné lieu à la réalisation d'un excédent d'exploitation de 5 532 216,80 € qu'il convient d'affecter.

La section d'investissement (hors restes à réaliser) fait apparaître un besoin de financement de 9 282 420,88 €. A ce déficit doit être ajouté le solde net positif des restes à réaliser qui s'élève à 6 802 206,54 €. On constate donc un besoin de financement net de 2 480 214,34 €.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir décider :

- d'affecter 2 480 214,34 € en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget primitif 2019 ;
- de reprendre le solde, soit 3 052 002,46 €, en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 002 (recette) sur l'exercice 2019.